



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du
travail et des solidarités**

ARRETE N° 71-2022-09-19-00003

Portant nouvelle modification de l'arrêté n° 71-2022-07-12-00011
accordant la médaille d'honneur du Travail
promotion du 14 juillet 2022

Le Préfet de Saône-et-Loire
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et
2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de
la médaille d'honneur du travail ;

Vu l'arrêté n° 71-2022-07-12-00011 du 12 juillet 2022 accordant la médaille d'honneur du
travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2022

Vu la fin d'activité de l'entreprise Creusot-Montceau-Recyclage située à Torcy au 31 décembre
2022

Vu le dossier valide de l'intéressée

Vu l'arrêté n°71-2022-09-02-00001 établi pour les mêmes raisons

Sur proposition du directeur de cabinet,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

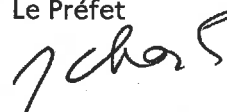
- Madame NUNES Ana Maria

Attachée d'exploitation, CREUSOT MONTCEAU RECYCLAGE, TORCY.
demeurant à MONTCEAU LES MINES

Article 2 : Monsieur le secrétaire général et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Mâcon, le **19 SEP. 2022**

Le Préfet



Handwritten signature of Julien CHARLES in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by 'charles' in a cursive script.

Julien CHARLES

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Mâcon dans le délai de deux mois à compter de sa notification.